



PROGRAMME DE FORMATION EXTERNE

Formation Passerelle Taxi

Formation permettant aux chauffeurs VTC de se reconverter en conducteurs de taxi

Organisme	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr
SIRET	90096880100010
NDA	11930882293
Document	Programme externe remis aux candidats, financeurs, partenaires, entreprises et auditeurs

Document conçu pour répondre aux attendus d'information préalable Qualiopi : objectifs, prérequis, durée, modalités, contenu, suivi, évaluations, accessibilité, certification, indicateurs, financement et contacts.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

1. Présentation de la formation

La formation Passerelle Taxi de TDL Formation s'adresse aux chauffeurs VTC souhaitant devenir conducteurs de taxi. Elle permet d'acquérir les compétences spécifiques au métier de taxi, de comprendre les différences réglementaires entre l'activité VTC et l'activité taxi, et de se préparer aux exigences de l'examen taxi.

Ce parcours de 14 heures, réparti sur 2 jours intensifs, vise une transition professionnelle fluide et conforme vers l'activité taxi : réglementation spécifique taxi, connaissance du territoire, utilisation des équipements, facturation, relation client et mises en situation professionnelles.

2. Informations générales

Intitulé	Formation Passerelle Taxi
Public concerné	Chauffeurs VTC souhaitant devenir conducteurs de taxi
Objectif	Acquisition des compétences spécifiques taxi et préparation à l'examen taxi
Durée	14 heures
Modalité pédagogique	Présentiel
Organisation	2 jours intensifs de 9h à 17h
Validation visée	Préparation à l'examen taxi organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Objectif général	Transition professionnelle VTC vers Taxi dans le respect de la réglementation applicable

Les informations relatives à cette formation sont établies à partir de la page Formation Passerelle Taxi de TDL Formation et des attendus applicables à l'accès à la profession de conducteur de taxi.

3. Objectifs de la formation

- Maîtriser les règles spécifiques à l'activité taxi et les différences avec l'activité VTC.
- Acquérir les connaissances nécessaires sur la réglementation taxi, la maraude, le stationnement et les obligations professionnelles.
- Connaître le territoire d'exercice taxi : principaux axes, sites, bâtiments publics, lieux stratégiques et points d'intérêt.
- Utiliser les équipements spécifiques taxi : taximètre, dispositif lumineux, imprimante, plaque, horodateur et terminal de paiement électronique.
- Construire un itinéraire adapté à la demande du client et aux conditions de circulation.
- Établir le prix d'une course, facturer, encaisser et remettre les justificatifs nécessaires.
- Adopter une posture professionnelle taxi : accueil, courtoisie, discrétion, qualité de service et prise en charge des bagages.
- Se préparer à l'examen taxi organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

4. Public visé et prérequis

Public visé

- Chauffeurs VTC souhaitant accéder à la profession de conducteur de taxi.
- Conducteurs VTC en reconversion ou en évolution professionnelle vers l'activité taxi.
- Candidats ayant un projet professionnel cohérent avec l'activité taxi.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Prérequis

- Être titulaire d'une carte professionnelle VTC ou justifier d'un parcours professionnel compatible avec la passerelle visée.
- Être titulaire du permis B en cours de validité et hors période probatoire.
- Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice de la profession, notamment au bulletin n°2 du casier judiciaire.
- Fournir les pièces nécessaires au dossier d'inscription à la formation et/ou à l'examen selon les procédures applicables.

Un entretien ou une vérification du dossier est réalisé avant l'entrée en formation afin de confirmer l'éligibilité du candidat, son projet professionnel, ses besoins et les éventuelles adaptations nécessaires.

5. Durée, rythme et modalités d'accès

Durée en centre	14 heures
Durée indicative	2 jours de formation
Rythme indicatif	14 h de formation réparties sur 2 jours intensifs de 9h à 17h.
Lieu de formation	TDL Formation - 59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Effectif indicatif	Groupe limité afin de favoriser les échanges et l'accompagnement pédagogique
Admission	Après vérification des prérequis et validation du dossier d'inscription
Entrées / sorties	À dates fixes selon les sessions planifiées
Délai d'accès	Selon dates de session, financement mobilisé et complétude du dossier

La formation est organisée selon les dates de session planifiées. Les délais d'accès dépendent de la disponibilité des places, du mode de financement mobilisé et de la complétude du dossier.

6. Progression pédagogique et contenu de la formation

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 1 - Réglementation taxi	Lois et règlements spécifiques à l'activité de taxi ; différences avec le VTC ; obligations professionnelles ; conditions d'exercice ; documents obligatoires ; contrôles et responsabilités du conducteur.
Module 2 - Connaissance du territoire	Identification du territoire d'exercice : principaux axes routiers, bâtiments publics, sites touristiques, gares, hôpitaux, lieux stratégiques et réglementation locale applicable.
Module 3 - Taximètre, tarification et facturation	Utilisation du taximètre, du dispositif lumineux, de l'imprimante et du terminal de paiement électronique ; tarification réglementée ; calcul du prix de la course ; facturation et encaissement.
Module 4 - Prise en charge client et relation professionnelle	Accueil, prise en charge et dépose du client ; gestion des bagages ; confort, discrétion, courtoisie ; informations touristiques et pratiques ; posture professionnelle adaptée.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 5 - Mises en situation et préparation à l'examen	Exercices pratiques de prise en charge client, construction d'itinéraire, navigation, gestion des courses et entraînements aux situations attendues à l'examen taxi.

7. Méthodes, moyens pédagogiques et techniques

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques structurés.
- Exercices pratiques et entraînements progressifs.
- Quiz, questions orales ou écrites et corrections commentées.
- Études de cas concrets liés à l'activité taxi, à la réglementation locale et aux différences entre taxi et VTC.
- Mises en situation professionnelles : prise en charge client, construction d'itinéraire, facturation et utilisation des équipements taxi.
- Travaux individuels et collectifs.
- Entraînement à la relation client, à la connaissance du territoire et aux situations professionnelles spécifiques taxi.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation dédiée et équipée.
- Tableau, écran ou vidéoprojecteur.
- Supports pédagogiques papier et numériques.
- Documents supports de formation, fiches de synthèse, quiz, études de cas et supports d'entraînement à l'examen taxi.
- Taximètre, terminal de paiement électronique et supports d'utilisation des équipements spécifiques taxi.
- Ressources complémentaires mises à disposition selon l'organisation pédagogique de la session.
- Grilles de suivi, questionnaires, exercices d'entraînement et outils d'évaluation de la satisfaction.

8. Modalités de suivi et d'accompagnement

- Feuilles d'émargement et suivi de l'assiduité.
- Suivi administratif du dossier candidat.
- Vérification des prérequis et de l'éligibilité à la formation passerelle.
- Accompagnement pédagogique adapté selon les besoins identifiés.
- Échanges avec le formateur tout au long du parcours.
- Acquisition progressive des connaissances spécifiques taxi et entraînement aux situations professionnelles.
- Préparation à l'examen taxi organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

L'équipe de TDL Formation accompagne le candidat dans sa transition VTC vers taxi, dans la compréhension des attentes de l'examen et dans l'amélioration progressive de ses compétences professionnelles.

9. Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation afin de mesurer la progression du candidat et d'adapter l'accompagnement pédagogique.

- Vérification des prérequis et du dossier d'inscription.
- Questions orales ou écrites.
- Quiz et exercices de connaissances.
- Études de cas en lien avec l'activité taxi.
- Mises en situation professionnelles.
- Évaluations formatives pendant le parcours.
- Simulations et entraînements aux situations d'examen.
- Bilan final des acquis et conseils avant présentation à l'examen.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

10. Certification visée et compétences évaluées

La formation Passerelle Taxi prépare les chauffeurs VTC aux compétences spécifiques nécessaires pour accéder à la profession de conducteur de taxi. Le candidat est préparé aux attentes de l'examen taxi organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat compétente.

Modalités de certification

- Préparation aux épreuves spécifiques taxi.
- Entraînements par quiz, questions orales ou écrites et études de cas.
- Mises en situation professionnelles liées à la prise en charge client, au territoire, à la facturation et aux équipements taxi.
- Présentation à l'examen taxi selon les modalités fixées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Obtention de la carte professionnelle taxi après réussite à l'examen et démarches administratives auprès de l'autorité compétente.

Domaine travaillé	Compétences visées
Réglementation taxi	Identifier les obligations spécifiques à l'activité taxi et appliquer les règles professionnelles propres au conducteur de taxi.
Territoire et réglementation locale	Construire un itinéraire adapté, connaître les principaux lieux d'intérêt et appliquer les règles locales d'exploitation taxi.
Facturation et équipements	Utiliser les équipements spécifiques taxi, calculer le prix d'une course, établir une facture et procéder à l'encaissement.
Relation client et mise en situation	Assurer une prise en charge professionnelle, sécurisée et qualitative du client pendant toute la prestation.

La réglementation ne permet pas de détenir simultanément une carte professionnelle VTC et une carte professionnelle taxi. Le candidat doit donc anticiper les démarches administratives liées à son changement d'activité.

11. Débouchés professionnels et suites possibles

- Conducteur de taxi après réussite à l'examen et obtention de la carte professionnelle taxi.
- Conducteur taxi salarié, indépendant ou artisan selon le projet professionnel et la réglementation applicable.
- Exercice dans le territoire autorisé, avec respect des règles locales d'exploitation taxi.
- Possibilité de poursuivre avec une formation mobilité taxi en cas de changement de département d'exercice.

La formation Passerelle Taxi permet au chauffeur VTC de valoriser son expérience existante tout en acquérant les spécificités nécessaires à l'exercice réglementé du métier de taxi.

12. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude des besoins spécifiques du candidat. Un référent handicap est désigné afin d'accueillir le candidat, d'analyser ses besoins, de proposer des adaptations pédagogiques ou organisationnelles et d'orienter vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

- Adaptation possible des supports pédagogiques.
- Adaptation du rythme ou de l'organisation, lorsque cela est compatible avec les exigences de la formation et de l'examen.
- Aménagement pédagogique selon les besoins identifiés.
- Suivi individualisé pendant le parcours.
- Orientation vers les partenaires compétents lorsque cela est nécessaire.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

13. Équipe pédagogique

La formation est assurée par des intervenants disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines du transport public particulier de personnes, de la réglementation taxi, de la conduite professionnelle, de la relation client, de la gestion ou de l'accompagnement pédagogique.

- Un responsable pédagogique.
- Des formateurs spécialisés dans le transport T3P, la réglementation taxi et la préparation aux compétences spécifiques taxi.
- Un référent handicap.
- Un référent administratif chargé du suivi des dossiers.
- Un interlocuteur chargé de l'accompagnement des candidats jusqu'à l'examen.

14. Indicateurs de résultats et démarche qualité

Les indicateurs de résultats sont suivis et actualisés régulièrement dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Ils permettent d'évaluer la qualité de la formation, l'assiduité des candidats, leur présentation à l'examen et leur réussite au parcours passerelle taxi.

- Taux de réussite à l'examen taxi : 94 %.
- Taux de satisfaction des apprenants : 89 %.
- Taux d'abandon : 1 %.
- Taux d'interruption en cours de formation : 1 %.
- Nombre de candidats formés : 990 candidats.
- Taux de présentation à l'examen : 94 %.
- Taux d'obtention de la carte professionnelle lorsque l'information est disponible : 94 %.

Les réclamations sont enregistrées, analysées et traitées. Les retours des apprenants, des formateurs, des partenaires et des financeurs sont utilisés pour définir les actions d'amélioration.

15. Tarif, financement et contact

Le tarif dépend du statut du candidat, de la durée du parcours et du mode de financement. Une proposition de prise en charge, un devis ou les éléments financiers adaptés sont transmis avant l'entrée en formation.

- Tarif indicatif : 790 € TTC.
- Financement CPF selon éligibilité du dossier.
- Financement France Travail selon étude du dossier.
- Financement personnel.
- Financement entreprise ou OPCO selon situation.

Contact	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr

Version du document : 28/05/2026 - Programme externe Qualiopi / Formation Passerelle Taxi.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE